Retail & Grocery: Slips, Trips and the Unseen Floor Hazard Stats and Facts – French



FAITS

1. **Sol Mouillé :** les éclaboussures de boissons, la buée provenant des produits, la glace fondue ou le nettoyage laissent des surfaces glissantes qui provoquent des chutes soudaines.
2. **Surfaces Inégales :** les points de transition entre les carreaux, les tapis, les rampes et les zones de chargement créent de petits dénivelés qui provoquent des trébuchements.
3. **Allées Encombrées :** les chariots de stockage, les boîtes, les palettes et les activités de réapprovisionnement rétrécissent les allées et obligent à faire des pas maladroits pour contourner les obstacles.
4. **Chaussures à Mauvaise Adhérence :** les semelles lisses ou usées réduisent l'adhérence sur les sols polis, en particulier dans les zones réfrigérées ou humides.
5. **Éclairage Insuffisant :** les ampoules grillées ou l'éblouissement masquent les déversements et les défauts du sol, retardant ainsi la détection des dangers.
6. **Zones Boueuses à l'Entrée :** la pluie, la neige et la glace qui s'accumulent à l'intérieur créent des zones à haut risque de glissade près des portes, où l'humidité s'accumule et regèle.

STATISTIQUES

- Selon le Bureau of Labor Statistics, les blessures causées par des glissades, des trébuchements et des chutes représentent environ 27 % des blessures non mortelles sur les lieux de travail dans le secteur du commerce de détail aux États-Unis.
- Les données américaines montrent que la durée médiane d'arrêt de travail pour les blessures causées par des chutes de même niveau est de 14 jours, ce qui indique une perturbation importante même sans hauteur (BLS).
- Au Canada, les glissades et les chutes représentent environ 20 % des demandes d'indemnisation pour accident avec arrêt de travail dans les secteurs du commerce de détail et de gros (commissions provinciales des

accidents du travail ; résumé par le Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail).

- Les glissades, les trébuchements et les chutes ont causé plus de 240 000 blessures non mortelles nécessitant des jours d’arrêt de travail dans toutes les industries américaines en 2024, le commerce de détail (y compris l’alimentation) étant fréquemment cité pour les risques de trébuchement liés aux marchandises, aux déversements et aux sols irréguliers.
- Au Canada, les glissades, les trébuchements et les chutes représentent environ 20 % des accidents du travail en Colombie-Britannique (environ 7 000 travailleurs par an entre 2020 et 2024), les secteurs du commerce de détail et de l’alimentation étant touchés par les sols mouillés et l’encombrement dans les zones à forte circulation.
- Dans l’Ouest canadien, les accidents liés aux chutes, glissades et trébuchements coûtent aux entreprises plus de 148 millions de dollars par an en indemnités et 440 000 jours de travail perdus (2020-2024), les épiceries faisant l’objet de fréquentes réclamations pour cause de déversements, de fuites et de mauvais entretien.